

N°13-041122-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Ski Club de Vaujany : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le financement des courses FIS et de la Coupe d'Europe de l'hiver 2022/2023 et approbation de la convention afférente

Depuis plusieurs années maintenant, la commune de Vaujany accueille des courses FIS et Coupe d'Europe ; ces courses organisées sur le stade de slalom constituent des événements importants de la saison hivernale de la station. Leur organisation, à laquelle les services de la commune et de la SPL contribuent directement, est portée par le Ski Club de Vaujany.

Afin de permettre l'organisation de ces courses FIS et Coupe d'Europe qui mobilise de nombreux adhérents et bénévoles, le Ski Club de Vaujany sollicite une aide financière de la part de la Commune. Cette subvention sera inscrite au budget 2023.

Les courses de la prochaine saison étant inscrites au calendrier de la Fédération Internationale de Ski en janvier 2023, l'association a déposé une demande d'une avance sur cette subvention pour faire face aux dépenses liées à ces événements. Le club sollicite ainsi une avance sur subvention d'un montant de 20 000 €.

L'attribution de cette avance sur subvention doit faire l'objet d'une convention spécifique avec le Ski Club de Vaujany. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

À cet effet, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Ski Club de Vaujany pour définir les montants et modalités de versement de cette avance sur subvention.

Sur la proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le 07/11/2022

SLO

ID : 038-213805278-20221104-13_041122_05-DE

- Approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une subvention de 60 000 €, dont une avance sur subvention d'un montant de 20 000 € payable sur l'exercice 2022.
- Dit que les dépenses seront prélevées au chapitre 65 des budgets communaux 2022 et 2023.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature de la convention afférente et la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

